



Auto économiquement non réparable

Par **chouchou24**, le **25/08/2008** à **18:39**

bonjour, ensuite à un accrochage avec un bus, ma voiture a été considérée comme économiquement non réparable par l'expert (réparations supérieures de 500 euros à la valeur économique fixée). Pourriez-vous m'aider à choisir la solution sur les 3 qui se proposent :
1. céder ma voiture à l'assurance et devoir en trouver une autre
2. faire les réparations mais là, je ne connais pas les réparations que l'expert jugera bon de me faire faire (déconseillée par mon garagiste qui me disait il y a moins de 3 mois qu'il n'y avait rien à faire de particulier)
3. faire les réparations par moi-même à moindre coût mais là, je ne sais pas si j'aurai le droit de rouler ensuite et je serai encore assurée pour ce véhicule
Je remercie toute personne qui pourra m'aider à prendre une décision

Par **jeetendra**, le **25/08/2008** à **19:01**

bonsoir, le mieux à mon avis vu que les frais de réparation dépassent la valeur d'épave, est de céder le véhicule à l'assureur contre versement de l'indemnité, cordialement

Par **chouchou24**, le **27/08/2008** à **20:31**

merci pour vos conseils : après réflexion, c'est ce que je vais faire, surtout que ma voiture est de 94